

RAPPORT ANNUEL | 2008-2009

CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
SEPTEMBRE 2009

MEMBRES DU
CONSEIL DES ARTS

Président, Benoît Duguay, Moncton
1^{er} vice-présidente, Brigitte Clavette, Fredericton
2^e vice-présidente, David Umholtz, Deer Island
Secrétaire trésorière, Odette Snow, Moncton et Pauline Banville-Pérusse,
Edmundston

MEMBRES

Richard Kidd, Saint John
Greg Hemmings, Saint John
Anne Simon-Crossman, Eel Ground
Christiane St-Pierre, Caraquet
Andrea Scott, Saint John
Louise Blanchard, Caraquet
Mark Blgrave, Sackville

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Pauline Bourque, Bsc., LL.B., (ex officio)

MIEUX-ÊTRE, CULTURE ET SPORT

Ellen Barry, Sous-ministre, (ex officio)

COMITÉS

Bureau de direction
Benoît Duguay, Brigitte Clavette, David Umholtz, Pauline Banville Pérusse

Comité des programmes et jurys
Mark Blgrave, David Umholtz, Christiane St-Pierre, Benoît Duguay

Comité des candidatures
Mark Blgrave, David Umholtz, Andrea Scott

Prix d'excellence
Mark Blgrave, Benoît Duguay, Pauline-Banville-Pérusse, Odette Snow

GÉNÉRIQUE

Tous droits des œuvres d'art réservés © Kathy Hooper, 2009
Couverture: Kathy Hooper, **Forest Shapes**
Conception graphique: Goose Lane

TABLE DES MATIÈRES

MANDAT	4
MESSAGE DU PRÉSIDENT	5
MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	7
ACTIVITÉS 2008-2009	9
PLAN STRATÉGIQUE 2009-2012	15
RAPPORT DES INDICATEURS DE RENDEMENT	19
RÉSULTATS DES SUBVENTIONS	23
ÉTATS FINANCIERS 2008-2009	29
MEMBRES DU CONSEIL	37

MANDAT

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick ci-après (CANB) est une agence autonome de financement des arts qui a pour mandat :

- de favoriser et promouvoir la création artistique;
- d'encourager l'appréciation, la connaissance et la compréhension des arts;
- de conseiller le gouvernement en matière de politique dans le secteur des arts;
- de réunir la communauté artistique et devenir son porte-parole;
- de gérer les programmes de financement à l'intention des artistes professionnels.

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (CANB) a été créé en 1989 dans le cadre de la politique des beaux-arts du gouvernement du Nouveau-Brunswick. La *Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick* a été adoptée le 9 novembre 1990 et est entrée en vigueur le 13 juin 1991. Cette loi a été modifiée en 1999 (*Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick*) afin d'élargir l'autonomie et les responsabilités du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick.

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick se compose de quatorze membres, lesquels comprennent des hommes et des femmes représentant les cinq régions de la province et les diverses communautés linguistiques et autochtones, ainsi que plusieurs disciplines artistiques.

MESSAGE DU PRÉSIDENT



BENOÎT DUGUAY

Conformément à la loi qui a créé le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick – New Brunswick Arts Board, (communément appelé CANB) « l'exercice financier du Conseil se termine le trente et un mars de chaque année ». Le présent rapport annuel couvre donc la période commençant le 1^{er} avril 2008 et se terminant le 31 mars 2009.

De la dune de Cap-Lumière où j'écris ces lignes, je vois le Conseil des arts du N.-B. naviguer vers le port où les artistes professionnels du Nouveau-Brunswick se sentiront mieux traités que jamais auparavant. N'est-ce pas là, entre autres, le souhait exprimé aux États généraux sur les arts et la culture, à Caraquet, en mai 2007 et à la rencontre Espace culturel Atlantique qui a eu lieu en septembre 2005 à St-Jean?

Aux programmes traditionnels de subventions, CANB a poursuivi ses efforts pour développer le concept de partenariats avec les municipalités et les communautés autochtones. Devraient s'ajouter avant longtemps, aux projets de partenariats avec les villes de St-Jean et d'Edmundston, des ententes avec les villes de Fredericton et de Caraquet et peut-être même avec Moncton. Des projets de résidence et d'échanges avec d'autres provinces, de même qu'avec la France et l'Irlande, sont également dans le parcours.

L'année aura également été marquée par la mise en œuvre d'une nouvelle approche du mode d'évaluation par jury, une approche qui a donné naissance à des jurys de pairs par discipline au lieu des jurys multidisciplinaires.

Des modifications profondes ont également été apportées au Programme des prix d'excellence, autant au niveau de la valeur monétaire attachée à ces prix qu'au niveau du processus et du nom. Désormais, pour être admissible à l'un de ces prix, les candidatures seront soumises par une tierce personne et ces prix seront appelés « Prix du Lieutenant-gouverneur pour l'excellence dans les arts » d'une valeur de 20 000 \$ chacun. Les nouveaux prix ont été annoncés dans le cadre d'une conférence de presse organisée en collaboration avec la maison du Lieutenant-gouverneur.

Pendant que la directrice générale, Pauline Bourque, s'affairait au développement de ces projets, je me suis donné comme objectif, dans le but d'assurer une présence de CANB, en différentes occasions, auprès des décideurs qui peuvent jouer un rôle prépondérant pour l'avenir de l'art au niveau professionnel, avec la directrice générale, j'ai accepté plusieurs invitations à des manifestations publiques, tant au niveau provincial que local, pour témoigner de la vitalité de CANB au sein de la communauté. Entre autres activités publiques, je citerai le discours du Premier ministre sur l'état de la province, le lancement de la politique provinciale du livre, la réception du 24 juin du Bureau du Québec aux provinces atlantiques, la fête du 14 juillet des Français et le colloque sur les arts de la ville de Moncton. J'ai, dans le même esprit, rencontré les autorités provinciales aux différents niveaux des juridictions pour leur exposer les objectifs et les efforts du conseil d'administration dans la promotion des arts et de leurs créateurs.

Alors que plusieurs ministères ont subi des coupures lors du dernier budget, CANB a vu son budget augmenté de \$125 000 pour nous permettre de développer les projets régionaux sur deux ans. Nous remercions le Ministère et souhaitons que le ministre des Finances reste convaincu que le Conseil des arts a besoin de fonds supplémentaires pour répondre aux attentes des artistes professionnels qui aspirent à devenir des intervenants à part entière sur le chemin de l'autosuffisance.

Encore cette année, CANB a assuré une participation active au sein du réseau des organismes de soutien aux arts au Canada (OPSAC). Tel que prévu, avec la directrice générale, j'ai participé à la rencontre annuelle de l'OPSAC qui a eu lieu à Moncton en novembre et je souhaite que nous soyons de nouveau présent aux prochaines assises qui auront lieu à Vancouver, en novembre prochain. L'OPSAC demeure une source d'informations fort pertinentes pour nous éclairer notamment sur le plan de la gouvernance et des initiatives nouvelles.

Une autre grande nouvelle est venue toucher CANB cette année. Celle des modifications apportées par le gouvernement provincial au processus de nomination des membres du conseil d'administration et de la direction générale. En apprenant cette nouvelle, j'ai eu une réaction négative, d'une part, en vertu du principe d'autonomie que nous souhaitons pour CANB et, d'autre part, en vertu du mandat qui nous est conféré par la loi. J'ai fait part des préoccupations de mes collègues du conseil d'administration, relativement à ce nouveau processus, aux autorités ministérielles qui ont accueilli nos doléances dans un esprit d'ouverture.

Le navire ne naviguerait pas aussi allègrement si ce n'était de l'art de celle qui en tient la barre pour mener la barque à bon port, la directrice générale Pauline Bourque. Je tiens particulièrement à l'en féliciter et remercier pour ses idées innovantes qui font avancer CANB à la faveur des artistes professionnels.

Je remercie en même temps le Ministre du Mieux-Être, de la Culture et du Sport, l'Honorable Hédard Albert et son équipe administrative pour avoir débloqué des fonds supplémentaires permettant à CANB d'initier des projets d'échanges avec la France et l'Irlande.

Je ne saurais terminer ce bilan sans remercier du plus profond de mon cœur les collègues du conseil d'administration, de même que les membres du personnel, pour leur précieuse collaboration. C'est fort agréable de travailler avec une équipe fidèle au principe selon lequel les artistes professionnels doivent être les principaux bénéficiaires de notre course.

En soulignant le 20^e anniversaire du CANB, en novembre prochain, nous serons fiers de crier haut et fort que : CANB a pour buts de faciliter et de promouvoir la création et la production artistiques, ainsi que l'appréciation, la connaissance et la compréhension des arts au Nouveau-Brunswick.

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



PAULINE BOURQUE, BSc, LLB

Je tire ma révérence après deux mandats mouvementés au Conseil des arts. C'est à la fois avec regret et bonheur que je vous écris pour la dernière fois. Avec regret, parce que je quitte une équipe et un milieu qui m'ont été accueillant et loyal et, avec bonheur, parce que je quitte avec un profond sentiment que nous avons rencontré nos objectifs. Nous avons notamment, organisé une conférence d'envergure, Espace culturel Atlantique en 2005 et nous avons rédigé et publié les rapports des conférences Espace culturel de 2002 et 2005, nous avons organisé des tables rondes interculturelles dans le cadre des États généraux sur les arts et la culture dans la société acadienne avec nos partenaires l'AAAPNB et le Lieutenant-gouverneur. Nous avons transformé tous les programmes du Conseil des arts et complètement transformé les prix d'excellence, nous avons développé des partenariats régionaux au NB avec le secteur privé et le secteur public, et nous avons conclu des ententes avec d'autres provinces et amorcé d'autres ententes avec certains pays. Nous avons mis en chantier et complété des projets de recherche à l'interne et avec d'autres partenaires. Six ans plus tard, je quitte l'organisme sur un bilan financier positif.

Arrivée en décembre 2003, la tâche à accomplir était phénoménale. La communauté artistique étant en constante mutation, il fallait immédiatement rajuster nos programmes pour répondre aux besoins criants de l'époque. Nous pouvons nous réjouir aujourd'hui d'avoir accompli cette tâche colossale. Mais, alors que nous étions à transformer le Conseil des arts ces six dernières années pour que ses programmes et son infrastructure répondent mieux aux besoins de la communauté artistique, cette dernière a continué son développement et nous voilà aujourd'hui devant un nouveau défi, celui de ramener les programmes du Conseil des arts aux goûts du jour. Somme toute, le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est en perpétuelle évolution. Je souhaite à mon ou ma successeur-e bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Je remercie chaleureusement et sincèrement mes collègues du conseil d'administration qui m'ont appuyé pendant mes deux mandats. Je remercie particulièrement mes collègues du bureau qui m'ont apporté un soutien quotidien continu et je leur souhaite le plus grand succès avec leur carrière dans le milieu des arts. Je remercie mes collègues du Ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport ainsi que ceux des autres ministères avec qui j'ai eu la plus grande collaboration et qui ont soutenu nos projets alors qu'ils étaient souvent au stage d'élaboration. La confiance que vous m'avez tous si généreusement donnée ainsi que votre collaboration pendant toutes ces années m'ont été d'un précieux secours et je vous en serai toujours reconnaissante.

Je vous salue bien bas.



ACTIVITÉS DU CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK 2008-2009

NOMINATIONS

Durant l'année, la composition du Conseil des arts a quelque peu changé. Odette Snow a terminé son mandat et Mark Blagrove a déménagé en Ontario. Nous leur sommes sincèrement reconnaissants du travail accompli durant leurs mandats et leur souhaitons beaucoup de succès dans leurs nouveaux projets. Lors de l'assemblée générale annuelle de 2008, deux nouveaux membres ont été présentés, Greg Hemmings et Richard Kidd, tous deux de Saint John.

Le comité des candidatures, composé de Mark Blagrove, Andrea Scott et David Umholtz, a proposé une série de candidats au CANB conformément aux règlements.

En septembre 2008, un nouveau bureau de direction a été élu. Benoît Duguay a été élu président, Brigitte Clavette, 1^{ère} vice-présidente, David Umholtz, 2^e vice-président et Pauline Banville-Pérusse, secrétaire-trésorière.

ACTIVITÉS DU CONSEIL

Le Conseil des arts a tenu trois réunions d'affaires ainsi que son assemblée générale annuelle pendant l'année. Les trois réunions ont eu lieu à Fredericton; une s'est tenue en juin, une s'est tenue en septembre, jumelée à l'Assemblée générale annuelle, et une s'est tenue en février.

BUREAU DE DIRECTION

Le bureau de direction s'est réuni quatre fois durant l'année. La directrice générale et le président ont participé à la rencontre nationale des bailleurs de fonds des arts professionnels qui a eu lieu à Moncton en novembre. La directrice générale a siégé au comité directeur des organismes publics de soutien aux arts du Canada (OPSAC) et a assisté à d'autres réunions. Son mandat s'est terminé à l'Assemblée générale qui a eu lieu à Moncton.

Le président et la directrice générale ont fait une présentation au nouveau ministre de la Culture, l'hon. Hédard Albert et la sous ministre nouvellement élue, Ellen Berry de même qu'au nouveau sous ministre adjoint et ce, au bureau du Conseil.

La directrice générale continue sa participation à deux comités permanents des États généraux sur les arts et la culture en Acadie. Elle a également rencontré les comités de Saint John et d'Edmundston afin de poursuivre les projets pilotes de partenariats régionaux.

FINANCES

L'exercice financier du conseil s'est terminé avec un surplus de 19 917\$. Le CANB avait décidé d'accuser un déficit de 19 000\$ afin d'augmenter la valeur du Prix du lieutenant-gouverneur à 20 000\$. La cérémonie de la remise des prix a été reportée au prochain exercice financier. Les fonds qui avaient également été reçus du ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport dans le cadre de la Politique du livre et qui n'avaient par ailleurs pas été entièrement dépensés au cours de l'exercice financier parce qu'ils étaient arrivés en octobre, ont dû être différés à l'exercice financier de l'année suivante. Au total, un montant de 118 300\$ a été différé au nouvel exercice financier afin d'être versé comme prévu durant l'exercice 2008-2009.

Le CANB a continué d'appliquer ses méthodes de contrôle financier adoptées durant l'exercice financier 2002-2003 et a rendu publiques toutes les subventions ainsi que sa stratégie d'investissement. Un nouveau cabinet de comptables, Jeff Standring, a été embauché pour vérifier les livres du CANB et pour l'aviser des dernières méthodes de comptabilité générale.

PROGRAMMES

Les fonds pour les programmes du CANB sont accordés par l'entremise de jurys d'artistes professionnels. Pendant l'année, 46 jurés au total ont participé à trois jurys, dont un dans les bureaux du CANB et un par téléconférence. Un jury de création a été organisé par discipline comme projet pilote. Les résultats ont été jugés si favorables que le Conseil a décidé de poursuivre avec les subventions à la création ainsi que les prix du lieutenant gouverneur. Le conseil remercie tous ceux et celles qui ont participé pour leur dévouement au système d'évaluation par les pairs.

Le Comité des programmes et jurys a continué de rationaliser les programmes de financement et de surveiller le processus de jury. La répartition des fonds entre les régions de la province ainsi qu'entre les communautés urbaines et rurales est une préoccupation constante du comité. La directrice générale du CANB a travaillé très étroitement avec deux régions, soit Edmundston et Saint John, pour établir un projet de financement pilote qui a été lancé en septembre 2007. Des efforts accrus sont déployés afin de lancer ce projet dans d'autres collectivités.

Le CANB a récemment signé une nouvelle entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour la création d'un nouveau programme de résidences de création. Ce programme finance les artistes du Nouveau-Brunswick qui effectuent des résidences de création au Québec et les artistes du Québec qui effectuent des résidences au Nouveau-Brunswick. Chaque organisme financera les artistes de sa province. Trois subventions par province ont été remises durant l'exercice financier 2007-2008.

CERCLE DES AÎNÉS

Le 12 novembre 2006, une réunion du Cercle des aînés a eu lieu au Conseil des arts du Nouveau-Brunswick. La création du Cercle des aînés a été suggérée au CANB lorsqu'il a été fait état d'une préoccupation quant à la meilleure façon de représenter et de refléter le peuple autochtone au sein des programmes du CANB et de son réseau. Il a été suggéré au CANB que deux agents autochtones soient embauchés à temps partiel pour promouvoir ses programmes auprès des artistes autochtones des deux communautés. Le conseil du CANB a accepté la suggestion et un projet pilote sur deux ans a été mis en place pour les exercices financiers 2008-2009 et 2009-2010.

Les deux consultantes autochtones ont accompli un travail remarquable dans leurs communautés respectives. Non seulement avons nous reçu un plus grand nombre de candidatures émanant d'artistes autochtones, mais bon nombre d'entre eux ont réussi à obtenir des subventions par l'entremise de nos jurys composés de pairs. Ce projet pilote sera toujours en vigueur lors du prochain exercice financier.

COMMISSION DE LA JEUNESSE

Lors de la réunion du conseil d'administration de février 2009, le CANB a mis sur pied la Commission de la jeunesse, laquelle sera en activité à l'automne 2009. Le principal mandat de la Commission consiste à informer le Conseil des besoins et des préoccupations des nouveaux artistes professionnels ainsi que des nouvelles tendances en matière d'arts.

ENTENTE N.-B./QC

Cette entente a été signée en novembre 2006. Les lignes directrices et les formulaires ont été élaborés en 2007, au même moment que le lancement du programme. Un artiste professionnel du Nouveau-Brunswick et deux artistes professionnels du Québec ont été choisis par un jury composé de pairs mis en place à Montréal par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). Toutes les candidatures du Nouveau-Brunswick ont été retenues. Le Conseil des arts et des lettres du Québec a investi 20000\$ dans ce projet tandis que le CANB a investi 10000\$ durant l'exercice financier 2007-2008. Ce projet pilote se poursuivra pendant un autre exercice financier en vertu de l'entente actuelle.

Le CANB a signé une entente de partenariat similaire avec le Conseil des arts du Manitoba et négocie actuellement une entente particulière avec le Arts Council of Northern Ireland dans le domaine des métiers d'art, laquelle sera mise en œuvre durant l'exercice financier 2010-2011.

PROJET RÉGIONAL

Durant l'exercice financier 2007-2008, le CANB a mis en œuvre son projet pilote régional à Edmundston ainsi qu'à Saint John. Le coût total de ce projet dans chacune des deux régions s'élève à 187 500\$. Les partenaires, hormis le CANB, sont la Direction du développement des arts du ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport, Entreprise Saint John, Entreprise Madawaska, la Ville de Saint John, la Ville d'Edmundston ainsi que des artistes professionnels de chaque région qui doivent contribuer à 25% de la somme totale de leur projet. La réaction de la communauté artistique et des collectivités envers ce projet pilote a été fantastique.

Les projets ont été sélectionnés par un jury de pairs mis en place par le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick. Les critères de sélection utilisés par les jurés sont fondés sur le mérite artistique du projet, la place qu'occupe ce projet dans la démarche artistique de l'artiste ainsi que la capacité de l'artiste à bien réaliser le projet proposé. Une fois que le jury spécialisé eut préparé ses recommandations, ces dernières ont été présentées au comité régional pour son approbation.

Durant sa seconde année, le projet pilote a rencontré certaines difficultés. En premier lieu, la date butoir du 1^{er} décembre 2008 semblait trop rapprochée pour être réalisable. Une fois que le premier groupe d'artistes eut été choisi et eut commencé ses projets en février 2008, il avait un an pour les mener à bien. La date du 1^{er} décembre 2008 s'est avérée trop rapprochée et bon nombre d'artistes n'ont pu représenter leurs candidatures. Edmundston a insisté pour conserver cette date butoir, mais Saint John a choisi de la reporter au 1^{er} avril 2009. Le jury d'Edmunds-

ton a subventionné trois projets, dont l'un n'a pas abouti. Un montant de 14 700 \$ a été octroyé et une seconde date butoir a été établie au 1^{er} octobre 2009 pour verser les fonds restants. L'ensemble des fonds restants ont été différés au nouvel exercice financier. Le jury de Saint John s'est réuni et a permis le versement de deux subventions. Ce jury a recommandé que certains de ces projets soient élaborés par l'entremise d'un atelier. Il a estimé que les projets étaient intéressants, mais devaient être plus étoffés pour mériter une subvention. Le Comité des programmes et jurys du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick se réunira afin d'étudier ces recommandations à l'été 2009. Tous les fonds reçus durant l'exercice financier 2008-2009 pour ces projets ont été différés à l'exercice financier 2009-2010.

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick souhaite remercier tous les partenaires qui ont démontré un grand enthousiasme envers ce projet et espère recevoir leur soutien continu.

Le CANB travaille actuellement à étendre ce projet à d'autres municipalités, parmi lesquelles Fredericton, Caraquet et Moncton. Chacune de ces municipalités a déjà adopté une politique culturelle, ce qui est un critère justifiant la participation du CANB et de la Direction du développement des arts.

AUTRE RECHERCHE

Le CANB s'est aussi joint au Conseil des arts du Canada, à la Direction du développement des arts et Patrimoine canadien, investissant un montant de 20 000 \$ pour la réalisation d'un projet de recherche spécial sur l'intérêt que porte le public aux arts dans la province du Nouveau-Brunswick. Jamais un projet de recherche du genre n'a été réalisé au Nouveau-Brunswick auparavant. Les résultats finaux ont été publiés en novembre 2008. Le Conseil des arts du Canada a investi 160 000 \$ dans ce projet. Le CANB a investi dans ce projet dans la perspective que les résultats orienteront la prise de décisions quant au type de programmes que nous offrons aux artistes professionnels.

Durant l'exercice financier 2008-2009, le Conseil des arts du Canada a poursuivi d'autres phases de ce projet, une en novembre 2008 et une en mars 2009.

PRIX D'EXCELLENCE

Durant l'exercice financier 2008, on a reporté au mois de novembre 2009 les cérémonies et le gala des prix d'excellence. Le Conseil d'administration du CANB a approuvé la recommandation du Comité des programmes et jurys visant à réorganiser le Programme des prix d'excellence. Il se nomme dorénavant le Prix du Lieutenant-gouverneur pour l'excellence dans les arts. Chacun des prix est assorti d'une récompense monétaire de 20 000 \$. Ces prix visent à rendre honneur aux artistes professionnels qui ont atteint un haut degré d'excellence dans leur discipline artistique professionnelle. Le Conseil a également décidé de ne pas donner suite au programme Prix école des arts, ce prix ne s'inscrivant pas dans le mandat du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick qui consiste essentiellement à faire la pro-

motion des arts professionnels du Nouveau-Brunswick. De plus, le Prix de l'artiste en début de carrière sera décerné dans un autre contexte.

Une conférence de presse s'est tenue au début du mois de mars 2009 afin d'annoncer ces changements.

COMMUNICATIONS

Le plan stratégique du CANB cerne les communications comme un secteur clé de développement. Outre la diffusion régulière de communiqués et des mises à jour du site Web, le Conseil a organisé des séances d'information publique ainsi que deux conférences de presse spéciales, une pour annoncer les différents partenariats et une pour présenter le nouveau Prix du Lieutenant-gouverneur. Du côté du gouvernement, les députés à l'Assemblée législative ont été avisés par lettre des subventions qui avaient été accordées aux artistes et organismes artistiques dans leur circonscription après chaque concours. Le CANB a créé un comité des communications dirigé par un membre du conseil et journaliste à la retraite, Benoît Duguay.

Le CANB a également publié son rapport annuel qui est distribué partout au Canada, aux députés de l'Assemblée législative et à ses clients.

ACTIVITÉS

Le personnel du CANB a bien travaillé en 2008-2009. Grâce à ses efforts constants, il a produit le rapport annuel. Les membres du personnel ont été très actifs dans les activités de tous les jours et ont fourni un soutien constant à la directrice générale et au Conseil d'administration. Leurs efforts et leur dévouement sont grandement appréciés.



PLAN STRATÉGIQUE 2009-2012

VISION

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (CANB) envisage une province effervescente sur le plan culturel dont le respect pour les arts et les artistes favorise une culture artistique diversifiée pour toute sa population. Par son leadership dynamique et responsable, il vise à faire de l'excellence artistique, de l'appréciation des arts et de la liberté d'expression des éléments essentiels de la vie des Néo-Brunswickois.

VALEURS

Le CANB s'inspire des valeurs suivantes :

Équité

Traiter les requérants des diverses disciplines artistiques de manière uniforme et selon des critères établis;

Transparence

Fournir aux intervenants de l'information précise et détaillée sur ses programmes de financement et ses opérations;

Diversité

Valoriser et respecter les différences culturelles, et traiter tous les groupes en tenant compte des différences culturelles;

Leadership

Maintenir une approche visionnaire et pragmatique dans un partenariat avec divers intervenants, y compris les trois ordres de gouvernement et la communauté artistique;

Efficacité

Offrir des programmes et des services de grande qualité et selon des normes uniformes;

Démocratie

Voir à ce que ses processus décisionnels reposent sur une représentation équitable, un consensus et le principe d'évaluation par les pairs;

Innovation

Adopter des approches esthétiques nouvelles et novatrices ainsi que les progrès stylistiques, techniques ou conceptuels dans les disciplines artistiques établies.

MISSION

Le CANB est un organisme de la Couronne provinciale indépendant qui a pour mandat de faciliter et de promouvoir la création d'œuvres d'art, de favoriser l'appréciation et la compréhension des arts, de conseiller le gouvernement sur la politique concernant les arts, de réunir la communauté artistique et d'être son porte parole, et de gérer des programmes de financement pour les artistes professionnels.

<u>ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET PRIORITÉS</u>	Par ses politiques et ses programmes, le CANB veut favoriser l'excellence artistique au Nouveau-Brunswick. Pour ce faire, il doit trouver un juste équilibre entre la demande accrue de financement et de services, et les augmentations de ses propres fonds. S'inspirant de l'analyse FFPM (forces, faiblesses, possibilités et menaces) et de sa vision, le Conseil a établi les priorités suivantes :
<u>OBJECTIF A</u>	L'efficacité du CANB repose sur son aptitude à rehausser le profil des arts et à transmettre la valeur des arts, d'une manière intrinsèque et instrumentale, pour développer une province dont les citoyens sont créatifs, avant gardistes, conscients d'eux mêmes, ouverts à la diversité et fiers de leur identité néo brunswickoise.
<u>STRATÉGIES EN VUE D'ATTEINDRE CET OBJECTIF</u>	<p>A-1 Consacrer plus de temps du personnel aux communications.</p> <p>A-2 Consacrer plus de temps et d'efforts aux communications.</p> <p>A-3 Évaluer le Programme des prix d'excellence comme une occasion de rehausser le profil.</p> <p>A-4 Encourager des activités et des projets artistiques interculturels.</p> <p>A-5 Encourager les artistes à jouer un rôle actif dans la vie publique.</p> <p>A-6 Élaborer et promouvoir la politique sur les arts dans les écoles.</p> <p>A-7 Encourager les municipalités à adopter des politiques culturelles.</p> <p>A-8 Favoriser le développement d'un pendant anglophone à l'Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick (AAAPNB).</p>
<u>OBJECTIF B</u>	L'efficacité du CANB repose sur son aptitude à offrir à sa clientèle artistique des programmes de soutien pertinents, efficaces et stratégiques.
<u>STRATÉGIES EN VUE D'ATTEINDRE CET OBJECTIF</u>	<p>B-1 Recommander la mise en œuvre d'une étude afin de déterminer le système le plus efficace, adaptable et ouvert pour le financement public des arts au Nouveau-Brunswick (étude des fonctions et relations optimales actuelles entre le CANB, Mieux être, Culture et Sport, et la FANB).</p> <p>B-2 Rencontrer les intervenants des secteurs disciplinaires individuellement pour assurer un suivi aux discussions de la table ronde, en mettant l'accent sur les besoins en matière de soutien.</p> <p>B-3 Maintenir et améliorer les liens et l'échange d'information avec les organismes de financement des arts nationaux et internationaux afin de se tenir au courant des grandes tendances relatives aux programmes.</p> <p>B-4 Examiner les grands marchés de l'art (internationaux) afin de déterminer ceux qui répondent le mieux aux besoins des artistes du Nouveau-Brunswick.</p> <p>B-5 Produire un répertoire des possibilités de résidences pour les artistes au Nouveau-Brunswick.</p>

- B-6 Mettre en œuvre des programmes visant à donner accès aux artistes professionnels des communautés rurales.
- B-7 Appliquer des mesures qui améliorent la qualité des demandes de subvention et leur compétitivité.
- B-8 Établir des indicateurs de rendement pour évaluer la qualité des programmes.
- B-9 Voir à ce que les besoins des artistes en début de carrière soient abordés d'une manière équitable.
- B-10 Voir à ce que les procédures relatives à la gestion et aux finances permettent d'offrir le meilleur service possible.

OBJECTIF C

L'efficacité du CANB repose sur son aptitude à promouvoir librement, avec la meilleure information possible, les arts et les artistes dans la province.

STRATÉGIES EN VUE
D'ATTEINDRE CET OBJECTIF

- C-1 Continuer de tirer le maximum des recherches disponibles.
- C-2 Consacrer plus de temps et d'efforts à la promotion.

OBJECTIF D

L'efficacité du CANB repose sur son aptitude à obtenir plus de fonds et à avoir une plus grande sécurité financière pour les arts et les artistes au Nouveau-Brunswick.

STRATÉGIES EN VUE
D'ATTEINDRE CET OBJECTIF

- D-1 Étudier la Loi sur le statut de l'artiste et formuler des recommandations.
- D-2 Chercher à accroître le financement public attribué sur une base provinciale.
- D-3 Étudier la possibilité de créer des partenariats de financement (public et privé).
- D-4 Étudier la faisabilité d'une campagne de financement pour des projets et des programmes particuliers.
- D-5 Élaborer, en collaboration avec la communauté artistique et le milieu des affaires, des normes sur la sollicitation de fonds auprès des entreprises.
- D-6 Étudier les possibilités de soutien « en nature » des artistes par les municipalités (locaux, loyer, taxes...).

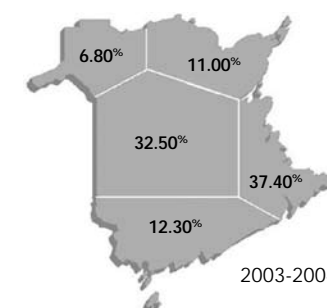
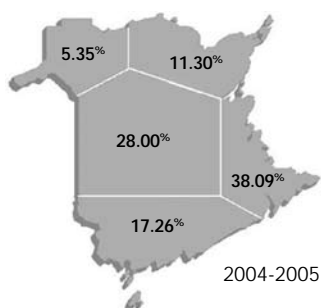
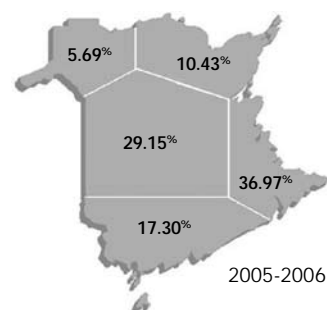
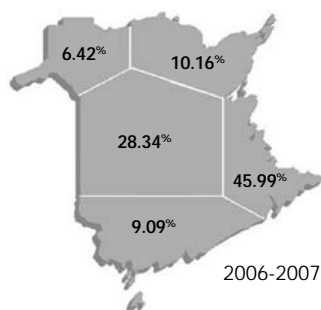
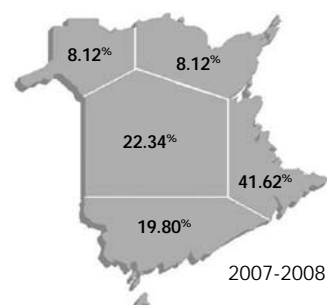
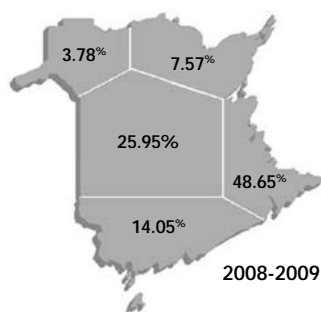


RAPPORT DES INDICATEURS DE RENDEMENT

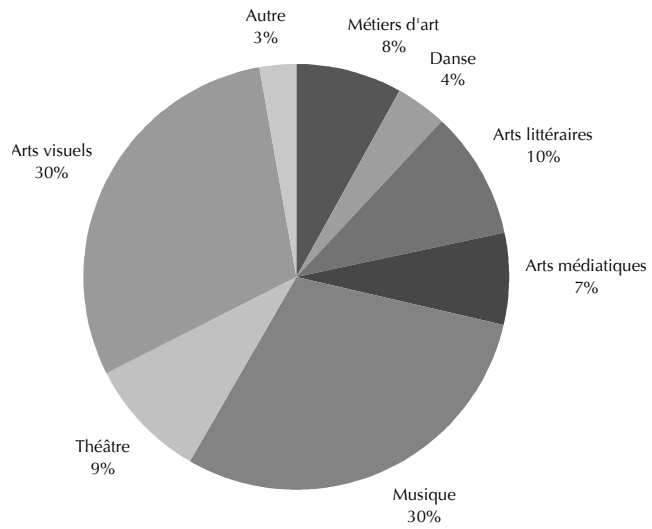
2008-2009 SUBVENTIONS ATTRIBUÉES PAR RÉGION

SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AUX ARTISTES

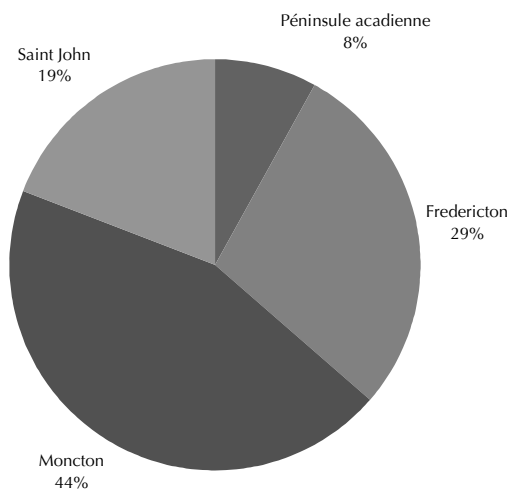
ANNÉE	DEMANDES REÇUES	NOMBRE DE SUBVENTIONS	TOTAL ATTRIBUÉ
2008-2009	363	185	648,080 \$
2007-2008	393	197	831,377 \$
2006-2007	418	181	702,528 \$
2005-2006	428	190	706,350 \$
2004-2005	397	168	708,971 \$
2003-2004	409	162	842,344 \$
2002-2003	451	162	1,007,664 \$
2001-2002	398	146	912,757 \$



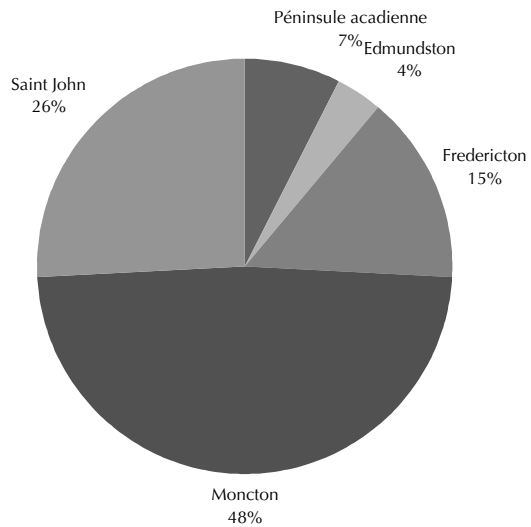
SUBVENTIONS PAR DISCIPLINE
2008-2009



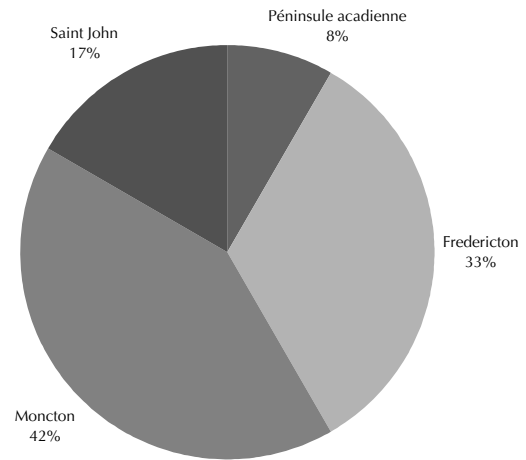
CRÉATION-DOCUMENTATION
SUBVENTIONS PAR RÉGION
2008-2009



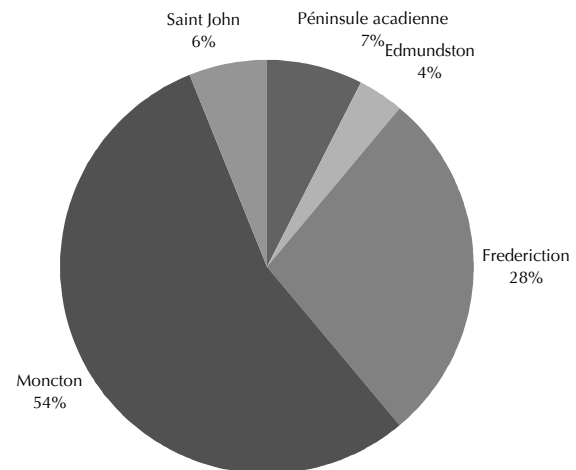
BOURSES D'ÉTUDES EN ARTS
SUBVENTIONS PAR RÉGION
2008-2009

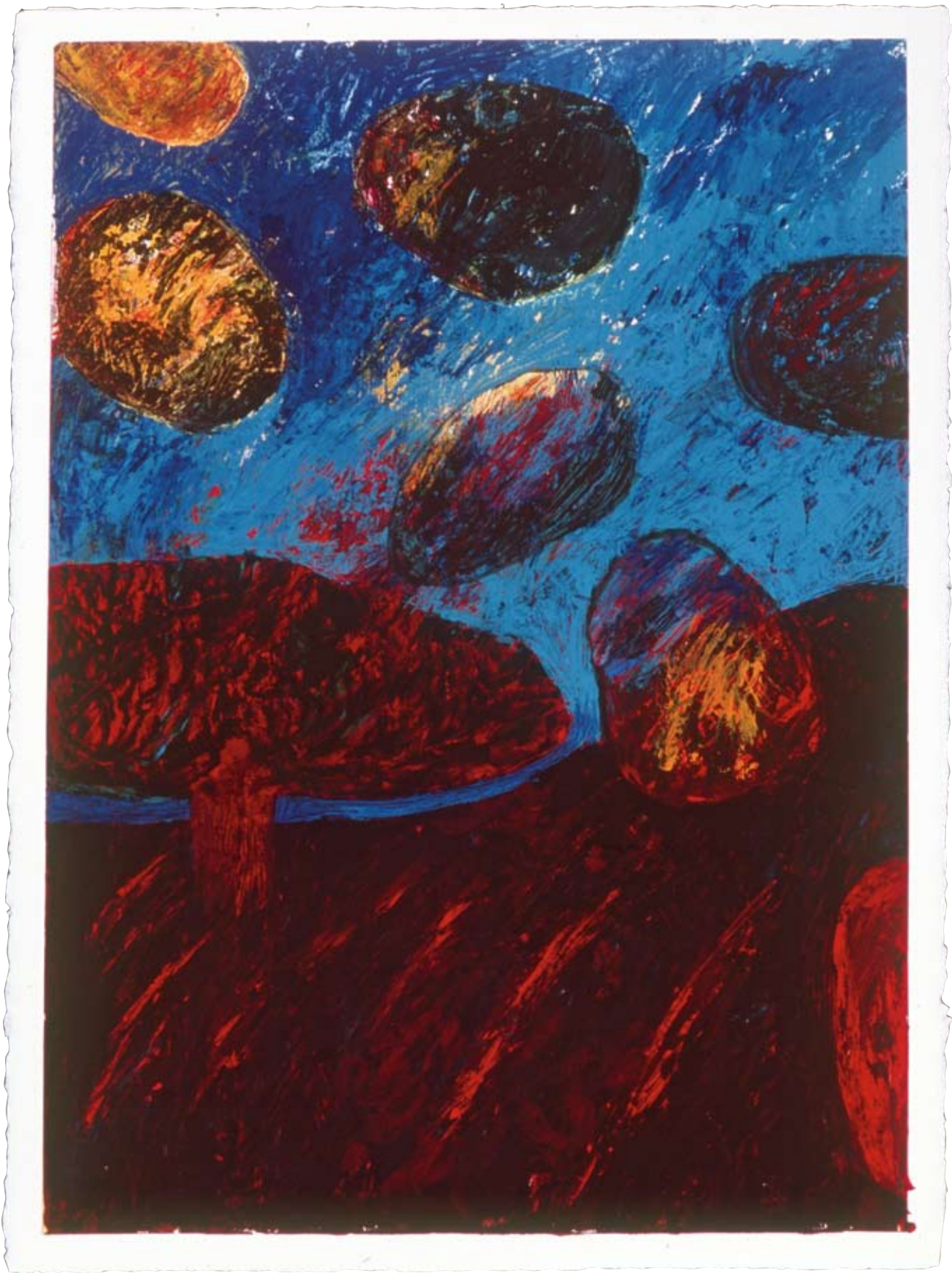


ARTISTE EN RÉSIDENCE
SUBVENTIONS PAR RÉGION
2008-2009



DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE
SUBVENTIONS PAR RÉGION
2008-2009





RÉSULTATS DES SUBVENTIONS 2008-2009

Les programmes du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick sont financés en partie par les recettes des loteries du Fonds en fiducie pour l'avancement des arts. Un jury composé d'artistes approuvés par le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick évalue les demandes. Une liste des subventions et des récipiendaires pour 2008-2009 ainsi que des membres des jurys est présentée ci-dessous.

CONCOURS DU 1^{ER} AVRIL 2008

Création et Documentation Membres du jury : Catégories A, B et C			Subventions à la création – Catégorie C		
Édith Bourget, Saint-Jacques (Arts littéraires en français, théâtre)			<hr/> <i>Métiers d'art</i> Alison Murphy, Upham 3 500 \$ Sarah Williamson, Fredericton 3 500 \$		
Martine Thériault, Caraquet (Musique classique et non classique)			Amanda Dawn Christie, Sackville (Arts médiatiques, arts multidisciplinaires)		
Donald Bell, Bedford, NS (Métiers d'art et juré de l'extérieur de la province)			<i>Arts littéraires</i> Riel Nason, Quispamsis 3 500 \$		
Joan Hall Hovey, Quispamsis (Arts littéraires en anglais, théâtre)			<i>Arts médiatiques</i> Michelle Lovegrove Thomson, Fredericton 3 500 \$		
Subventions à la création – Catégorie A			<i>Musique non classique</i> Jeffrey Richard, Saint-Philippe 3 500 \$ René Rossignol, Moncton 3 400 \$ Eldon Thiele, Moncton 3 500 \$		
<i>Danse</i> Natalie Morin, Moncton 7 000 \$			<i>Théâtre</i> Robin Joël Cool, Moncton 3 500 \$ Anika Lirette, Moncton 3 500 \$		
<i>Métiers d'art</i> Karen Burk, Fredericton 15 000 \$			<i>Arts littéraires</i> Allan Cooper, Alma 7 000 \$		
<i>Arts littéraires</i> Gracia Couturier, Moncton 15 000 \$			<i>Arts médiatiques</i> Chris Giles, Fredericton 7 000 \$		
<i>Arts visuels</i> Janice Wright Cheney, Fredericton 15 000 \$			<i>Musique non classique</i> Debbie Adshade, Kingston 2 000 \$ Ginette Ahier, Cocagne 7 000 \$ Joel LeBlanc, Fredericton 7 000 \$ Conrad Joseph Simon, Moncton 7 000 \$		
TOTAL : 45 000 \$			TOTAL : 45 300 \$		
Subventions à la création – Catégorie B			Subventions à la documentation		
<i>Musique classique</i> Andrew Miller, Fredericton 7 000 \$			<i>Arts multidisciplinaires</i> George F. Fry, Bloomfield, Comté de Kings 7 000 \$		
<i>Métiers d'art</i> Judy Blake, Lincoln 7 000 \$ Linda Brine, Fredericton 7 000 \$ Karen LeBlanc, Fredericton 7 000 \$			<i>Arts visuels</i> Owens Art Gallery, Sackville 7 000 \$ Stephen Scott, Nashwaak Village 6 885 \$		
TOTAL : 91 000 \$			TOTAL : 20 885 \$		

CONCOURS DU 1^{ER} MAI

Résidences de création Nouveau-Brunswick / Québec

Arts littéraires

Édith Bourget, Saint-Jacques 10 000 \$

TOTAL : 10 000 \$

CONCOURS DU 1^{ER} OCTOBRE 2008

Création et Documentation	Laurel Smyth, Charlottetown, Î.-P.-É.
Membres du jury :	<i>Arts littéraires en français, Théâtre :</i>
Catégories A, B et C	Maurice Arsenault, Caraquet
	Germaine Comeau, La Butte, N.-É.
	Marielle Gervais, Moncton
<i>Arts autochtones :</i>	<i>Arts médiatiques :</i>
John Garfield Barlow, Indian Island	Janet Clarke, Fredericton
George Paul, Red Bank	Nisk Imbeault, Moncton
	Tony Merzetti, Fredericton
<i>Musique classique :</i>	<i>Arts multidisciplinaires :</i>
Brigitte Lavoie, Moncton	Luc A. Charette, Moncton
Steven Peacock, Fredericton	Daniel Dugas, Moncton
<i>Métiers d'art :</i>	<i>Musique non classique :</i>
Karen Burk, Fredericton	Debbie Adshade, Kingston
Vigil Hammock, Sackville	Brian Bourne, Halifax, N.-É.
Danielle Ouellet, Grand-Digue	Brigitte Lavoie, Moncton
<i>Danse :</i>	<i>Arts visuels :</i>
Diane Garrett, Fredericton	Paul E. Bourque, Moncton
Veronique Mackenzie, Halifax, N.-É.	Julie Collins, Fredericton
Renée Rioux, Moncton	Vicky Lentz, Saint-Jacques
<i>Arts littéraires en anglais, Théâtre :</i>	
Allan Cooper, Alma	
Laurence Hutchman, Edmundston	

David Umholtz, Fairhaven 15 000 \$

TOTAL : 55 000 \$

Subventions à la création – Catégorie B

<i>Musique classique</i>	
Michel Deschênes, Moncton	7 000 \$
<i>Métiers d'art</i>	
Darren Emenau, Central Greenwich	7 000 \$
Jake Powning, Markhamville	7 000 \$
<i>Danse</i>	
Georgia Rondos, Clifton Royal	7 000 \$
<i>Arts littéraires</i>	
Lynn Davies, Fredericton	7 000 \$
Krista V. Johansen, Sackville	7 000 \$
<i>Arts médiatiques</i>	
Tara Wells, Sackville	7 000 \$
<i>Musique non classique</i>	
Pascal Lejeune, Pointe-Verte	7 000 \$
<i>Théâtre</i>	
Gerald Arthur Moore, Moncton	6 860 \$

Subventions à la création – Catégorie A

<i>Arts littéraires</i>	<i>Arts multidisciplinaires</i>	
Serge Patrice Thibodeau, Moncton	Linda Rae Dornan, Sackville	15 000 \$
	<i>Arts visuels</i>	
	Joël Boudreau, Saint-Simon	15 000 \$

CONCOURS DU
1^{ER} DÉCEMBRE 2008

Arts visuels

Jean-Denis Boudreau, Moncton	7 000 \$
Mathieu Léger, Moncton	7 000 \$
Stephen May, Fredericton	7 000 \$

TOTAL : 83 860 \$

**Subventions à la création –
Catégorie C**

Arts littéraires

Deborah Carr, Hillsborough	3 500 \$
Gail Francis, Miramichi	3 500 \$
Bagahson Sappier, Tobique First Nation	3 500 \$

Arts médiatiques

Didier Maignet, Caraquet	3 500 \$
--------------------------	----------

Arts multidisciplinaires

Alma Brooks, Fredericton	3 500 \$
--------------------------	----------

Musique non classique

Kelly Brown, Fredericton	3 500 \$
Ryan Leblanc, St. Andrews	3 500 \$

Théâtre

Sandra Bell, Saint John	1 787 \$
-------------------------	----------

Arts visuels

Tara Audibert, Miramichi	3 500 \$
Joanna Close, Ammon	3 500 \$
Tamara Henderson, Sackville	3 500 \$
Robert MacInnis, Riverview	3 500 \$
Natalie Sappier, Tobique First Nation	3 500 \$

TOTAL : 43 787 \$

Subventions à la documentation

Arts visuels

Anne-Marie Sirois, Moncton	7 000 \$
----------------------------	----------

TOTAL : 7 000 \$

CONCOURS DU
1^{ER} FÉVRIER 2009

**Projet régional : Grand
Edmundston
Membres du jury :**

Arts médiatiques :

Luc A. Charette, Moncton

Arts visuels

André LaPointe, Moncton
Anne-Marie Sirois, Moncton

**Projet régional :
Grand Edmundston**

Arts visuels

Éveline Gallant Fournier,
Edmundston 7 500 \$

Christian Michaud,
Saint-Jacques 7 200 \$

TOTAL : 14 700 \$

**Bourses d'études en arts,
Artiste en résidence,
Membres du jury :**

Peter Higham, Sackville
(Musique classique)

Colleen Lynch, Chamcook
(Métiers d'art)

Lesandra Dodson, Fredericton
(Danse)

Stephen Tobias, Saint John
(Arts littéraires en anglais,
Théâtre)

Diane Losier
(Théâtre, Musique non classique)

Mathieu Léger, Moncton
(Arts visuels, Arts médiatiques,
Arts multidisciplinaires)

Bourses d'études en arts

Musique classique

Sarah Barrett-Ives, Hampton	2 500 \$
Jillian Bonner, Saint John	2 500 \$
Simon Bourget, Dieppe	2 500 \$
Mathieu Deveau, Fredericton	2 500 \$
Pierre-André Doucet, Moncton	2 500 \$
James Forgarty, Moncton	1 000 \$
Alain Gaudet, Campbelton	2 500 \$
Anthony Savidge, Fredericton	2 500 \$
Terri Surette, Riverview	2 500 \$
Kristan S. Toczko, Moncton	2 500 \$
Jeremy Van Slyke, Fredericton	1 000 \$

<i>Danse</i>		Artiste en résidence	Développement de carrière
Isabo Leblanc, Moncton	1 000 \$		
Jane Alison McKinney, Rothesay	2 500 \$	<i>Musique classique</i>	<i>Musique classique</i>
		University of New Brunswick, Fredericton	William Altman, Sackville 926 \$
		9 000 \$	Maureen Batt, Nasonworth 1 000 \$
<i>Arts médiatiques</i>		Université de Moncton, Moncton	Christianne Bélanger, Grand-Sault 1 000 \$
Andrew Hicks, Fairfield	2 500 \$	9 300 \$	Christian Boulay, Dieppe 950 \$
Musique non classique		University of New Brunswick, Saint John	Michel Cardin, Riverview 2 000 \$
Alain Bourgeois, Dieppe	2 500 \$	10 000 \$	François Emond, Grand-Barachois 1 935.88 \$
Lisa LeBlanc, Rosaireville	2 500 \$	<i>Métiers d'art</i>	Hubert Francis, Elsiepogtog 901.98 \$
Rachel Léger, Dieppe	2 500 \$	NB College of Craft and Design, Fredericton	2 150 \$
Philippe Melanson, Dieppe	2 500 \$		Carl Philippe Gionet, Caraquet 1 000 \$
<i>Théâtre</i>		<i>Danse</i>	Étienne Levesque, Charlo 525 \$
John Dunnett, Moncton	2 500 \$	Les Productions DansEncorps Inc, Moncton	Roger Lord, Moncton 2 000 \$
Louise Poirier, Moncton	2 500 \$	4 300 \$	George Melendez, Fredericton 1 000 \$
			Andrew Miller, Fredericton 1 000 \$
<i>Arts visuels</i>		<i>Arts littéraires</i>	Bruno J. Pelletier, Saint-Joseph-de-Madawaska 1 000 \$
Rémi Bellevue, Memramcook	2 500 \$	University of New Brunswick, Faculté des arts, Fredericton	10 000 \$
Noémie DesRoches, Tracadie-Sheila	2 500 \$		Monique Poirier, Notre-Dame 800 \$
Claire Gallant, Fredericton	2 500 \$	<i>Arts médiatiques</i>	Kathrin Welte, Durham Bridge 1 000 \$
Kathleen Gibbons, Moncton	2 500 \$	Faucet Media Arts Centre, Sackville	5 000 \$
Ashley Hicks, Damascus	2 500 \$		<i>Métiers d'art</i>
Julia McRae, Quispamsis	2 500 \$		Beth Biggs, Fredericton 1 000 \$
Erika Sullivan, St. Andrews	2 500 \$	<i>Musique non classique</i>	Brigitte Clavette, Fredericton 2 500 \$
		Galerie Sans Nom Coopérative Ltée, Moncton	2 500 \$
TOTAL : 63 000 \$			Trudy Gallagher, Fredericton 1 500 \$
			Kim Vose Jones, Fredericton 1 000 \$
		<i>Théâtre</i>	Isaac and Blewett, New Horton 1 943.28 \$
		Théâtre populaire d'Acadie, Caraquet	5 000 \$
			<i>Danse</i>
			Zita Nyarady, Fredericton 1 815 \$
			Renée Rioux, Moncton 1 000 \$
		<i>Arts visuels</i>	
		Gallery Connexion, Fredericton	5 000 \$
		Struts Gallery Inc, Sackville	5 000 \$
		Musée du Nouveau-Brunswick, Saint John	3 675 \$
			<i>Arts littéraires</i>
			Joe Blades, Fredericton 1 000 \$
			M.T. (Jean) Dohaney, Fredericton 1 000 \$
		TOTAL : 70 925 \$	

Melynda Jarratt, Fredericton	1 000 \$	Christopher Mersereau, Elgin	1 027.02 \$	Alexandra Flood, Central Greenwich	2 000 \$
Sandra LeCouteur, Pointe-Alexandre	1 000 \$	Thimothée Richard, Shediac	955 \$	Nicole Haché, Caraquet	3 000 \$
Nela Rio, Fredericton	2 000 \$	Stephen Whalen, Fredericton	1 000 \$	Patrick Howlett, Fredericton	1 000 \$
Christiane St-Pierre, Caraquet	2 000 \$			Whitefeather Hunter, Fredericton	2 500 \$
		<i>Autre</i>		Marc Xavier LeBlanc, Moncton	915 \$
<i>Arts médiatiques</i>		Louise Vautour, Moncton	800 \$	Mathieu Léger, Moncton	5 000 \$
Eric Butler, Saint-Antoine	595 \$			Catherine Lindfield, Berry Mills	2 000 \$
Samuel Alexandre Caron, Moncton	973 \$	<i>Théâtre</i>		Peter Manchester, Sackville	1 000 \$
Mélanie Chiasson, Moncton	1 658.67 \$	Eric Butler, Saint-Antoine	1 000 \$	Eric Miklos, Moncton	900 \$
Milan Chotai, Oromocto	1 000 \$	Karène Chiasson, Moncton	1 000 \$	Natalie Morin, Moncton	900 \$
Amanda Dawn Christie, Sackville	2 000 \$	Robert Gauvin, Moncton	1 000 \$	Peter Powning, Markhamville	1 000 \$
Chris Giles, Fredericton	1 000 \$	Luc LeBlanc, Dieppe	1 000 \$	Glenn Priestley, Fredericton	1 000 \$
Dan O. LeBlanc, Memramcook	915 \$	Diane Losier, Moncton	1 000 \$	Roméo Savoie, Grand- Barachois	1 000 \$
		Gerald Arthur Moore, Moncton	1 000 \$	Anne-Marie Sirois, Moncton	900 \$
		André Roy, Dieppe	1 000 \$	Dan Steeves, Sackville	271 \$
		Colleen Wagner, Gagetown	2 000 \$	Karen Stentaford, Sackville	2 500 \$
<i>Arts multidisciplinaires</i>					
Linda Rae Dornan, Sackville	1 000 \$	<i>Arts visuels</i>			
		Jennifer Bélanger, Moncton	3 430 \$		
<i>Musique non classique</i>		George Blanchette, Moncton	900 \$		
Khalid El Idrissi, Shediac	831 \$	Joël Boudreau, Saint Simon	1 000 \$		
Christian Goguen, Moncton	800 \$	Angèle Cormier, Moncton	910 \$		
Hervé LeBlanc, Bouctouche	2 000 \$	Francis Coutellier, Shediac Bridge	690 \$		
Ryan Leblanc, St. Andrews	2 000 \$	Michel Duguay, Caraquet	500 \$		
Gabriel Malenfant, Moncton	955 \$				
				TOTAL : 97 622.83 \$	



ÉTATS FINANCIERS 2008-2009

Rapport du vérificateur

Au Conseil d'administration du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick :

J'ai vérifié le bilan du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2009 ainsi que les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par le biais de tests des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Fredericton, Nouveau-Brunswick
le 7 juillet 2009

W. JEFF STANDRING
Comptable agréé

BILAN

<u>Le 31mars 2009</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et placements temporaires	496 637 \$	434 045
Créances et comptes clients		
Commerce	0	12 500
TVH	21 946	23 466
Frais payées d'avance	<u>8 340</u>	<u>10 647</u>
	526 923	480 658
Placements – Affectés	32 285	31 064
Immobilisations (Note 3)	<u>8 006</u>	16 506
	<u>567 214 \$</u>	<u>528 228</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	25 873 \$	26 602
Déductions d'employés à payer	820	6 710
Revenus reportés	<u>118 300</u>	<u>0</u>
	144 993	33 312
Fonds détenus en fiducie (Note 6)	32 285	31 064
Subventions et bourses à payer	<u>288 231</u>	<u>382 064</u>
	465 509	446 440
ACTIF NET		
Actif net	<u>101 705</u>	<u>81 788</u>
	<u>567 214 \$</u>	<u>528 228</u>
Engagements (Note 4)		

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2009	2009	2008
Revenus		
Affectation annuelle	700 000 \$	700 000
Projets spéciaux	14 700	125 000
Ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport	467 325	482 325
Autres subventions / contributions	3 500	0
Subventions recouvrées	24 300	14 338
Intérêt gagné	<u>13 090</u>	<u>31 089</u>
	<u>1 222 915</u>	<u>1 352 752</u>
Dépenses		
Administration (Note 7)	177 969	130 469
Présidence (Note 8)	5 751	3 653
Conseil et comités (Note 9)	24 950	28 188
Cérémonie des prix d'excellence	22 340	19 964
Subventions et bourses	641 115	843 021
Jury (Note 10)	32 558	41 896
Autre	5 487	3 432
Salaires et avantages	278 570	249 661
Initiatives spéciales	<u>14 258</u>	<u>42 893</u>
	<u>1 202 998</u>	<u>1 363 177</u>
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	<u>19 917 \$</u>	<u>(10 425)</u>

Voir notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>Capital</u>	<u>Affecté</u>	<u>Non affecté</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Solde au début de l'exercice	16 506 \$	31 064	34 218	81 788	92 213
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	0	0	19 917	19 917	(10 425)
Attribution des fonds (Note 6)	0	1 221	(1 221)	0	0
Investissements dans les immobilisations	<u>(8 500)</u>	<u>0</u>	<u>8 500</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>8 006 \$</u>	<u>32 285</u>	<u>61 414</u>	<u>101 705</u>	<u>81 788</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2009	2009	2008
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	19 917 \$	(10 425)
Amortissement	<u>8 500</u>	<u>6 859</u>
	28 417	(3 566)
Diminution (augmentation) des comptes clients	14 020	(6 727)
Diminution des charges payées d'avance	2 307	17 278
Diminution des comptes fournisseurs	(6 619)	(29 562)
Augmentation des sommes gardées en fiducie	1 221	801
Augmentation (diminution) des revenus différés	<u>118 300</u>	<u>(2 000)</u>
	157 646	(23 776)
Diminution des subventions et bourses à payer	<u>(93 833)</u>	<u>(88 096)</u>
	<u>63 813</u>	<u>(111 872)</u>
Activités d'investissement		
Augmentation des investissements	(1 221)	(801)
Investissement dans des immobilisations	<u>0</u>	<u>(6 497)</u>
	<u>(1 221)</u>	<u>(7 298)</u>
Augmentation (diminution) de trésorerie et équivalents de trésorerie		
	62 592	(119 170)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>434 045</u>	<u>553 215</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>496 637 \$</u>	<u>434 045</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 2009

1. Nature des opérations

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick était une division du gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick jusqu'en janvier 2000. À ce moment le Conseil est devenu une agence sans lien de dépendance. Le but du Conseil est d'accorder des subventions et bourses aux personnes et aux organismes admissibles pour leur permettre de participer à diverses activités artistiques. Il est exempt d'impôt corporatif fédéral et provincial en vertu du paragraphe 149(1)(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Placements

Tous les placements sont classés par le Conseil comme étant détenus à des fins de transaction au 1 avril 2007, en conformité avec le chapitre 3855 du nouveau Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés, et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les revenus de l'intérêt sont compris dans la catégorie d'intérêt gagné et constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont touchés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'achat moins l'amortissement accumulé.

Recettes et dépenses

Les recettes et dépenses sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Amortissement

L'amortissement est déterminé comme suit :

Matériel informatique	33 % amortissement linéaire par année
Logiciel	33 % amortissement linéaire par année
Matériel de bureau	20 % amortissement linéaire par année

Utilisation d'estimations

En vertu des Principes comptables généralement reconnus au Canada, la direction doit effectuer des estimations et hypothèses dans la préparation des états financiers. Ces estimations reposent sur la meilleure connaissance des événements courants par la direction et les actions que le Conseil pourrait

prendre à l'avenir. Ces estimations et hypothèses peuvent affecter la somme de l'actif et du passif présenté à la date où les recettes et dépenses sont déclarées pendant l'année financière. Les résultats réels peuvent différer des estimations et hypothèses utilisées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les montants comptabilisés comme trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'argent en main, les soldes en banque, et les placements à court terme ayant des échéances de moins de 90 jours.

3. Immobilisations	Prix	Amortissement	Valeur	Valeur
	coûtant	accumulé	comptable net 2009	comptable net 2008
Matériel de bureau	13 735 \$	9 996	3 739	5 239
Matériel d'informatique	<u>26 748</u>	<u>22 481</u>	<u>4 267</u>	<u>11 267</u>
	<u>40 483 \$</u>	<u>32 477</u>	<u>8 006</u>	<u>16 506</u>

4. Engagements

- a) Le Conseil des arts a loué des bureaux à un coût annuel de 32 136 \$ excluant la TVH.
- b) Le Conseil des arts a loué un photocopieur à un coût annuel minimum de 2 899 \$ excluant la TVH.

5. Instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil comprennent l'encaisse les quasi-espèces, les placements, les comptes clients et les comptes fournisseurs. Sauf indication contraire il est de l'avis de la direction que le Conseil n'est pas exposé à des risques considérables d'intérêt, de devises ou de crédit découlant de ces instruments financiers. La juste valeur de ces instruments financiers est approximative à leurs valeurs comptables, sauf indication contraire.

6. Fonds détenus en fiducie

Les sommes détenues en fiducie pour la Fondation des arts du Nouveau-Brunswick. La somme a été investie dans un CPG de trois ans arrivant à échéance le 20 juillet 2009. La somme sera transférée à la Fondation à l'échéance, sous réserve d'une entente entre les deux entités. Si les conditions ne sont pas satisfaites, la somme sera transférée au Conseil des arts. Cette somme a été établie par les placements affectés dans la section des immobilisations du bilan.

7. Dépenses administratives	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Communications	15 858 \$	19 405
Amortissement	8 500	6859
Dépenses générales	80 367	61 805
Intérêts et frais bancaires	1 285	754
Honoraires professionnels	37 130	15 675
Traduction et interprétation	1 314	3 632
Déplacements	<u>33 515</u>	<u>22 339</u>
	<u>177 969 \$</u>	<u>130 469</u>
<hr/>		
8. Dépenses de la présidence	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Honoraires	2 040 \$	813
Autre	84	1 292
Déplacements	<u>3 627</u>	<u>1 548</u>
	<u>5 751 \$</u>	<u>3 653</u>
<hr/>		
9. Dépenses du Conseil et des comités	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Honoraires	2 650 \$	4 889
Autre	1 408	3 067
Traduction et interprétariat	8 443	11 000
Déplacements	<u>12 449</u>	<u>9 232</u>
	<u>24 950 \$</u>	<u>28 188</u>
<hr/>		
10. Dépenses de jury	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Honoraires	13 110 \$	14 475
Autre	677	3 283
Traduction et interprétariat	10 683	11 716
Déplacements	<u>8 088</u>	<u>12 422</u>
	<u>32 558 \$</u>	<u>41 896</u>
<hr/>		

11. Dépendance économique

Le Conseil tire une importante partie de ses revenus d'ententes de financement avec la Province du Nouveau-Brunswick

MEMBRES DU CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK 2008-2009

BENOÎT DUGUAY

Président

Né à l'île de Lamèque, M. Duguay a travaillé comme journaliste pour Radio-Canada pendant près de 30 ans. Il est maintenant conseiller en communication et gestion des crises médiatiques, affilié à Bissett Matheson Com. et FOREAU Inc. Avant de se joindre à l'équipe de Radio-Canada, il a été professeur et directeur de chorale à l'Université Saint Anne à Pointe-de l'Église, en Nouvelle-Écosse, professeur de musique à Hull, Québec, et agent de développement communautaire au Conseil régional d'aménagement du Nord Est du N.-B. Il a été professeur invité en journalisme parlé à l'Université de Moncton et de 2002 à 2006, agent de développement de Jeunesses musicales du Canada au Nouveau-Brunswick. Il a siégé au conseil d'administration de nombreuses associations professionnelles, y compris l'Union internationale de la presse francophone de 1978 à 1998. Il est actuellement président du Salon du livre de Dieppe et de l'Association des boursières et boursiers France-Acadie et vice-président de l'Association France-Canada-Moncton. Il s'est vu décerner le titre prestigieux de Chevalier de la Légion d'honneur par le gouvernement de la France en juin 2004. Il est également l'auteur du livre *Vers le pôle nord magnétique* — d'après le récit de Marc Fafard, publié par les Éditions Carte Blanche en février 2002. Il habite à Moncton.

BRIGITTE CLAVETTE

1^{ère} Vice-présidente

L'orfèvre Brigitte Clavette dirige Jewellery/Metal Arts Studio et enseigne au New Brunswick College of Craft and Design à Fredericton depuis 1985. Elle a également enseigné au Nova Scotia College of Art and Design, au Nunavut Arctic College, à Haliburton School of Arts et au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick à Dieppe. Ses articles creux et ses œuvres en argent ont été exposés sur le plan international et font partie de collections privées et publiques aux quatre coins du pays et à l'échelle internationale, la plus récente étant celle du Victoria and Albert Museum de Londres, en Angleterre. M^{me} Clavette est devenue membre de l'Académie royale des arts du Canada en 2000 et a gagné le Prix d'excellence dans les métiers d'art de la Province du Nouveau-Brunswick en 2002 et le Prix Strathbutler en 2006.

DAVID UMHOLTZ

2^e Vice-président

M. Umholtz habite à Deer Island, au Nouveau-Brunswick, et est diplômé de l'école des beaux arts de l'université de Pennsylvanie avec une concentration en gravure de production et en peinture. Il a travaillé comme sérigraphiste et graveur, photographe et journaliste, et a enseigné à l'École des arts Emily Carr et au Nova Scotia College of Art and Design. Il a donné des ateliers à de nombreuses universités dans l'ensemble du Canada. Depuis 1969, il a préparé 26 expositions solos et participé à plus de 40 expositions de groupe présentées au Canada, aux États Unis et au Royaume-Uni. Ses œuvres font partie de nombreuses collections privées et publiques notamment : Alcan Aluminium, Banff Centre, Air Canada, Conseil du Canada, Galerie d'art Beaverbrook et Musée des arts de Portland.

ODETTE SNOW
Secrétaire-Trésorière
jusqu'au 8 septembre 2009

M^{me} Snow, Secrétaire-Trésorière du Conseil des arts, habite à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Elle est vice présidente et avocate générale de l'Assomption Mutuelle Vie où elle est responsable des services juridiques, des ressources humaines et de la planification stratégique. Elle gère aussi la Fondation de l'Assomption. Elle a enseigné le droit à l'Université de Moncton, s'est spécialisée en droit commercial, droit des sociétés et droit fiscal. Diplômée de l'Université de Moncton et de l'université York, elle est membre du Barreau du Nouveau-Brunswick et membre agréée de la Corporation des traducteurs et interprètes du Nouveau-Brunswick.

PAULINE BANVILLE-PÉRUSSE
Secrétaire-Trésorière
à partir du 8 septembre 2009

M^{me} Banville-Pérusse habite à Saint Basile, près d'Edmundston. Depuis 2003, elle occupe le poste de directrice générale de l'Hôtel Dieu Saint Joseph de Saint Basile Inc. Elle est responsable de la gestion générale de l'établissement ainsi que de la planification stratégique de l'organisme. Auparavant, elle a été directrice générale de la Fondation de charité du même établissement, La Fondation Œuvres de L'Hôtel-Dieu Inc. M^{me} Banville-Pérusse participe très activement aux activités communautaires et siège à plusieurs conseils d'administration; elle est vice présidente du Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton, présidente de la Société culturelle de Saint-Basile, membre du Conseil du Théâtre populaire d'Acadie et bénévole au sein d'autres organismes également. Originaire de Grand-Sault, M^{me} Banville-Pérusse possède un baccalauréat du Collège Saint-Louis-Maillet avec concentration en français et en gestion des ressources humaines.

MARK BLAGRAVE

M. Blagrove est professeur d'anglais, de théâtre et d'études cinématographiques à l'université Mount Allison. Ses nouvelles ont paru dans des revues littéraires nationales. Il a écrit treize pièces qui ont été présentées dans des théâtres professionnels et universitaires. Il est membre de la Playwrights Guild of Canada. En tant que metteur en scène, il a contribué à créer une vaste gamme de pièces originales, allant des drames tragédies de la Renaissance au répertoire contemporain, en passant par l'opéra. En 2005, il a coprésidé le comité directeur de la conférence Espace culturel Atlantique à Saint John.

LOUISE BLANCHARD

M^{me} Blanchard habite à Caraquet, au Nouveau-Brunswick. Elle est agente de marketing et de promotion ainsi que photographe officielle du Festival des arts visuels en Atlantique à Caraquet depuis 1996. Elle participe très activement aux activités de sa communauté. M^{me} Blanchard organise de nombreuses expositions d'art et siège à plusieurs conseils d'administration, y compris celui de la Société culturelle Centr'Art. Elle est présidente du Conseil de Ciné lumière, membre du comité Feste vin, membre du comité de la Place du Couvent et membre fondatrice du groupe «Existe». Auparavant, M^{me} Blanchard a été très active en politique provinciale et plus tard à l'échelle municipale, d'abord à titre de présidente du Parti acadien en 1981 et ensuite à titre de première femme élue au conseil de ville à Caraquet où elle a siégé pendant deux mandats consécutifs. Elle a participé à la production d'un certain nombre de films tournés au Nouveau-Brunswick. M^{me} Blanchard détient un baccalauréat en arts visuels et en éducation de l'Université de Moncton et un diplôme de deuxième cycle en arts et en éducation cinématographique de l'Université de Paris VIII.

GREG HEMMINGS

Greg Hemmings est un producteur de télévision œuvrant à Saint John, au Nouveau-Brunswick et à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Son entreprise primée, la Hemmings House Pictures Ltd., a produit des centaines d'heures de contenu télévisé, notamment des documentaires, des docudrames, des films de concerts en direct, des messages publicitaires et des vidéoclips. Greg a été reconnu à l'échelle internationale en remportant le Commonwealth Vision Awards et le Extremey Award pour la meilleure vidéo extrême de sa catégorie. Greg aime constituer des équipes et est un motivateur créatif.

RICHARD KIDD

Richard Kidd est né en 1954, à Stockport, en Angleterre. Il a émigré au Canada alors qu'il était enfant, en 1967, a grandi à Montréal et a obtenu un diplôme à l'Université McGill, où il a étudié la composition avec Alcides Lanza et Brian Cheney ainsi que le trombone avec Richard Lawton. Il a par ailleurs étudié l'orgue avec Gerard Bales à Ottawa et avec Frederick Carter à Vancouver, et a poursuivi des études en composition plus poussées avec Alan Ridout. Il a composé beaucoup pour des chœurs, des interprètes, des orchestres de chambre et d'autres orchestres. Son œuvre de chorale, « Windsong », publiée par Boosey et Hawkes, a reçu une reconnaissance internationale. Richard Kidd est organiste et directeur musical à la Cathédrale de l'Immaculée-Conception de Saint John depuis 1986. Il enseigne aussi la musique à la Rothesay Netherwood School, joue du trombone avec Symphonie Nouveau-Brunswick, du clavecin avec le Saint John Early Music Studio et a agi à titre de directeur musical pour diverses productions de la Saint John Theatre Company. Richard dirige son propre ensemble de jazz et travaille également comme arrangeur, chef de chœur, directeur musical et chef d'orchestre invité. Il est marié à la chanteuse et compositrice Janet Kidd. Ils ont quatre enfants et vivent près de Saint John, au Nouveau-Brunswick, sur l'île Darlings.

CHRISTIANE ST-PIERRE

M^{me} St-Pierre habite à Caraquet, dans la Péninsule acadienne, depuis plusieurs années. Elle est professeure de littérature à l'Université de Moncton, campus de Shippagan. Romancière, dramaturge et poète, elle a obtenu le Prix France Acadie pour sa collection *Sur les pas de la mer*. Ses écrits ont été publiés dans des revues en Acadie, au Québec et en Ontario. Membre actif de la communauté des arts, elle a été présidente du Festival acadien de poésie et a siégé à de nombreux jurys d'arts et de littérature. Elle est membre du Regroupement littéraire des écrivains acadiens ainsi que de l'Union des écrivains du Québec et siège à plusieurs conseils d'administration.

ANDREA WEBSTER SCOTT

M^{me} Scott est diplômée du Programme de formation des enseignants de l'École nationale de ballet et est titulaire d'un baccalauréat spécialisé de l'université de Waterloo avec une concentration en danse et une mineure en philosophie. M^{me} Scott est une associée de l'Imperial Society of Teachers of Dancing et elle enseigne depuis 1990. Elle habite actuellement à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, où elle est fondatrice et directrice de l'Académie de danse de la ville portuaire et de Felicità, son ensemble composé d'étudiants. Sous sa direction artistique, les deux organismes sont extrêmement dynamiques ayant mérité une réputation pour leur excellence auprès des étudiants qui vont étudier sur le plan professionnel à l'École nationale de ballet, la Royal Winnipeg Ballet School, l'École supérieure de danse du Québec et les écoles de Alberta Ballet et Ballet Jörgen et Quinte, ainsi que pour ceux qui poursuivent leurs études en danse à l'Université York, à l'Université Ryerson et à l'Université de Calgary. Ayant été désignée une des dix personnes les plus intéressantes par la Revue *Here Magazine*, M^{me} Scott est honorée d'être membre du Conseil des arts de la communauté de Saint-Jean et du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick. En

2005, M^{me} Scott a reçu le Prix de mérite de la Fête du Nouveau-Brunswick pour l'art et la culture et a été nommée pour le Prix d'excellence en danse du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick.

ANNE SIMON-CROSSMAN

M^{me} Simon-Crossman est membre de la Communauté Mi'gmaq d'Eel Ground, la Première nation Natoganeg, où elle a appris les arts et l'artisanat comme la vannerie, la technique de courte pointe et le perlage de sa grand-mère et de sa mère. M^{me} Simon-Crossman a suivi une certaine formation artistique professionnelle au Collège Thompson à Montréal et au programme d'arts visuels de la Fondation au New Brunswick College of Craft and Design à Fredericton. Ayant participé de façon assidue aux activités des Premières nations, M^{me} Simon-Crossman a pris part au programme APTN/Eastern Tides TV, au défilé du Festival de la journée autochtone et à l'exposition d'artisanat à Fredericton, au Pow Wow d'Eel Ground ainsi qu'au Pow Wow de Red Bank axé sur l'insigne et les vêtements des Premières nations. Elle a également reçu une formation communautaire en perlerie et en travail du cuir et a organisé des cours de courtepoinette. Elle a aussi enseigné des cours de courtepoinette. Elle enseigne actuellement les arts et l'artisanat autochtones à des enfants âgés de cinq à quatorze ans dans sa communauté.